



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 2 JUIN 2015

Ordre du jour :

- Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Programme Annuel de Prévention (DUERP-PAP)
- Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)
- Bilan de la formation professionnelle 2014 et plan départemental de formation 2015
- Point budgétaire
- Questions diverses

Au début de la réunion, en réponse aux déclarations liminaires relatives aux difficultés actuelles des agents, le Président a admis que la situation était « préoccupante ». Il a atténué l'importance des suppressions d'emplois, qui pourraient être « supportables » s'il n'y avait pas aussi des vacances d'emplois (donc des suppressions d'emplois déguisées!!), et si les agents n'étaient pas en difficulté (on se demande si ce n'est pas dû aux suppressions d'emplois quand même?!).

Le problème, a-t-il constaté, c'est que la solidarité entre collègues se fissure (sic).

Le président veut faire un point sur l'ensemble des petites tâches qui ont été abandonnées pour pouvoir mettre en avant les difficultés des services et donner des exemples concrets à sa hiérarchie.

Mais il nous a une fois de plus rappelé que les suppressions d'emplois se poursuivraient encore au moins pendant 2 ans !

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette réunion, les élus CGT ont voulu faire un point sur l'organisation des CTL. Outre le fait que la Direction a multiplié leur nombre cette année, avec une efficacité très contestable, elle ne donne pas les moyens aux élus de travailler dans de bonnes conditions en transmettant un minimum de documents papier notamment.

Si la Direction veut vraiment assumer son ambition numérique, qu'elle équipe les organisations syndicales en conséquence : écrans multiples ou tablettes pour chaque élu, salle de réunion avec écrans d'ordinateur...etc.

Sinon qu'elle assure son rôle d'organisateur et fournisse les documents papier nécessaires à la préparation des réunions.

De même, notre organisation a demandé à la Direction de prévoir le plan de table des réunions et des salles adaptées (en effet, la salle était lors de ce CTL bondée au point que les élus titulaires ont eu du mal à s'installer en face de l'administration)

Le Président a admis que nous ne pouvions pas préparer, puis nous rendre aux réunions, sans avoir au moins un jeu de documents papier par titulaire.

Il a également constaté que le nombre de personnes présentes dans une salle trop petite posait des problèmes de sécurité.

Il s'est donc engagé à trouver des solutions.

► DUERP-PAP

Le DUERP présente dans un tableau les risques professionnels auxquels sont exposés les agents, après un recensement fait dans chaque service.

Les représentants syndicaux et la Direction ont ensuite regroupé les lignes concernant les mêmes sujets, supprimé les lignes ne concernant pas des risques professionnels, dans le but de proposer des mesures de prévention pertinentes.

L'important travail réalisé a permis à la Direction d'élaborer son Programme Annuel de Prévention : l'objectif est de mettre en œuvre les mesures préconisées pour faire disparaître ou diminuer les risques (risques psychosociaux, risques routiers, sécurité électrique, conditions de travail – allergies...).

L'outil reste perfectible. Il est apparu qu'en regroupant les risques communs à plusieurs services, le nom de ces services disparaissait à l'impression. Il s'agit d'un simple problème technique, ces services restant quand même identifiés comme concernés par les mesures, dans l'application informatique. Ce petit décalage sera signalé aux instances compétentes.

Par ailleurs, pour que la remontée par les chefs de service des remarques de leurs agents reste efficace, il a été rappelé l'importance de reconduire la campagne de formation et de sensibilisation des cadres au recensement du DUERP.

► **TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS)**

Le département des Pyrénées-Atlantiques est expérimentateur du TBVS depuis 2010.

Pour mémoire, le TBVS est un outil de recueil de données et d'indicateurs destiné à identifier les facteurs de risques pour la santé et la sécurité des agents.

Ces données sont obtenues auprès des chefs de service, par AGORA et auprès des services RH.

De plus en plus de services souffrent de sous-effectifs et/ou des inadéquations charges-emplois. Ces situations sont des facteurs de stress entraînant une dégradation des conditions de vie au travail et une dégradation de la solidarité en général.

Ces difficultés présentent un caractère plus marqué dans des postes à effectifs réduits et/ou soumis à des variations de charge importantes (services d'accueil par exemple).

D'autres sujets plus techniques sont également évoqués par les services comme facteurs de risque : les opérations lourdes de révision de la valeur locative des locaux professionnels, les besoins grandissants d'assistance informatique des collectivités locales en matière de dématérialisation, le traitement chronophage et complexe des Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Les responsables et leurs équipes évoquent très fréquemment les priorisations obligatoires de missions, voire les abandons de tâches.

La Direction fait la constatation que les gains en agent attendus avec le mouvement généralisé de mars ne se sont pas concrétisés. Les départs à la retraite ne sont pas remplacés rapidement, mettant encore plus les services en difficulté, dans un département où la moyenne d'âge est très élevée.

Les congés maladie de courte durée sont en augmentation, ainsi que les jours de congés mis sur un Compte Epargne Temps et le volume horaire écrêté.

Outre les suppressions d'emplois, 15 vacances d'emplois sont à déplorer.

► **Formation professionnelle**

Bilan 2014 : Il est noté que le bilan des e-formations reste encore mitigé avec un taux de non-suivi très important.

Le contenu de certaines formations présentielle s'est par ailleurs révélé très décevant, voire complètement inadapté au public visé : formation de comptables GP, formation d'agents changeant de filière...

Plan de formation 2015 : Lors d'un dernier CTL, les représentants CGT avaient revendiqué l'intégration, dans le plan de formation, en plus de l'anglais et de la langue des signes française, des langues en lien avec les spécificités de notre département, à savoir l'espagnol, le basque et le béarnais.

Seul l'anglais et la langue des signes restent proposés aux agents. Il y aurait un problème de sécurité avec l'enseignement de l'espagnol (nous n'avons pas eu plus de précisions !). Nous

avons demandé si cela ne pouvait pas être réglé, notamment dans l'hypothèse où il ne s'agirait que d'un simple problème informatique (e-formation).

Le président s'est engagé à demander des précisions sur l'espagnol et les langues régionales.

► **POINT BUDGÉTAIRE**

Pour la direction, trouver des pistes d'économies est le maître mot :

– les abonnements papier non prioritaires sont abandonnés (l'abonnement internet NAVIS est maintenu) ;

– elle poursuivra sa politique de suppression des imprimantes individuelles et veut rationaliser (?) l'utilisation des imprimantes en location. Les explications données n'étaient pas claires : une imprimante pourrait servir à un immeuble entier si on écoute bien !!!!! Une telle solution ne peut clairement pas être envisagée !!

– la DG veut encore faire des économies sur le marché de nettoyage !! ça fait peur !!! Autant ne plus payer du tout pour le résultat que l'on risque d'avoir !

Seule « bonne » nouvelle : le budget reste abondé en fin d'année... ce qui permet de rester la tête hors de l'eau...pour l'instant.

► **QUESTIONS DIVERSES**

Réinstallation de la trésorerie d'Anglet

Le feu vert est donné, mais reste le sujet des places de parking.

Les élus CGT ont demandé que la prise en charge par l'Administration soit accompagnée d'une négociation avec la collectivité gestionnaire du futur site pour obtenir une réduction des coûts de stationnement, en mettant en avant une occupation partielle des emplacements (5j/7 ; 7h-19h par exemple).

Ils ont souligné que la fréquence des bus était nettement insuffisante pour préconiser la solution des transports en commun aux agents.

Création d'un pôle juridictionnel à la Direction de Pau

Lors du précédent CTL, M NESAS avait annoncé que la création de ce pôle à Pau, siège d'un Tribunal Administratif, conduira à recevoir les dossiers actuellement traités dans le 32, 40 et 65. Selon lui, cela devrait avoir pour seule conséquence d'annuler la suppression d'un emploi de A envisagée en Direction.

Revenant sur le sujet, les élus CGT ont fait savoir que prévoir un seul emploi ne suffirait sûrement pas à absorber la charge de travail transférée au 1^{er} septembre 2016. Ils se sont appuyés sur les chiffres officiels communiqués par la DG qui indique que les transferts d'emploi correspondant à la mise en place de 31 pôles juridictionnels en France sont évalués à 75 ETP, soit une moyenne supérieure à 2.

M NESAS reconnaît que les estimations initialement indiquées au niveau de la Direction Locale avaient été effectuées « à la louche », bien qu'il fallait considérer que Pau ne serait pas l'un des plus importants pôles.

Logements de fonction des comptables

Au vu des économies préconisées dans ces temps d'austérité, la question se posait des logements de fonction alloués aux comptables.

La Direction Locale a assuré qu'à ce jour, la DG continue de garantir un maintien des logements occupés par des comptables en poste pour nécessité absolue de service.

La Direction locale admet au demeurant que l'octroi d'un logement permet de maintenir une (relative) attractivité sur des trésoreries isolées, peu sollicitées dans le cadre des mouvements de mutation.

Les avis d'imposition papier bientôt payants ?

Pour réaliser des économies, l'administration fiscale envisagerait de facturer l'envoi par la Poste des déclarations et des avis d'imposition. Coût : 2 € par document.

Les contribuables devront-ils payer pour continuer à recevoir par la Poste la version papier de leur déclaration de revenus et de leur avis d'imposition ? L'administration fiscale y réfléchit sérieusement. Dans un rapport transmis début juin aux parlementaires et consacré à la « maîtrise des frais d'affranchissements de la Direction générale des finances publiques » (DGFIP), les hauts fonctionnaires de Bercy évoquent cette piste d'économie.

Les impôts des particuliers ont nécessité l'année dernière l'envoi de 126 millions de plis postaux. Soit un total de 56,7 M€ de frais de timbres ! D'où l'intérêt d'inciter fortement les contribuables à réaliser toutes leurs formalités administratives sur Internet.

Dans quelques années, lorsque les Français auront majoritairement opté pour la version électronique de ces formulaires, l'administration propose « d'inverser la logique et rendre les documents papier payants » pour les derniers récalcitrants. Vu la sensibilité du sujet, les têtes « pensantes » enrobent leur proposition de toutes les précautions d'usage. « A long terme », écrivent-ils, la question « pourrait se poser de savoir s'il serait opportun de facturer le coût d'envoi du document papier ». « L'utilisateur qui souhaiterait recevoir une édition papier de sa déclaration de revenus ou d'un avis (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) pourrait en faire la demande mais se verrait alors facturer cette prestation supplémentaire ».

A quel prix ? L'administration évoque, à titre d'exemple, un tarif de « 2 € par document, à l'image de ce qui est déjà pratiqué auprès des services de la publicité foncière lorsqu'un propriétaire souhaite obtenir un duplicata d'un acte de vente ».

Comment procéderait l'administration pour récupérer le fruit de cette prestation supplémentaire ? « Le prix de cette prestation viendrait s'ajouter à l'impôt dû », répondent les auteurs du rapport. Seuls les contribuables non imposables n'auraient pas à payer.

On remettrait ainsi en cause la conception même du service public, basée sur la gratuité pour les démarches annuelles et obligatoires. L'entourage du secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, rappelle que ce document, rédigé par l'administration, « n'engage pas le gouvernement ». « Il s'agit de propositions faites par l'administration pour nourrir les discussions en vue des prochaines lois de finances », explique-t-on à Bercy. Rien ne garantit, non plus, qu'elles ne le seront pas.